

Communiqué de presse

21 janvier 2011 : Installation du Grenelle de la sécurisation de l'alimentation électrique de l'Est PACA

L'alimentation électrique de l'Est de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur est fragile, comme l'ont déjà rappelé à plusieurs reprises les coupures d'électricité rencontrées ces dernières années (3 novembre 2008, 30 juillet 2009, 21 décembre 2009).

Les problèmes sont liés au fait que :

- les départements du Var et des Alpes Maritimes ne produisent en moyenne que 10% de l'électricité qu'ils consomment,
- l'électricité est approvisionnée à partir d'un seul axe principal, dit « axe Sud ».

Un incident sur cet axe ou une augmentation non maîtrisée des pointes de consommation peut donc engendrer des coupures de l'alimentation électrique des deux départements.

Afin de remédier à cette situation, **8 partenaires essentiels** ont signé **un contrat d'objectifs pour la sécurisation de l'alimentation électrique de l'Est de la région** :

- le Préfet de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- la Principauté de Monaco,
- le Conseil Régional de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- le Conseil Général des Alpes Maritimes,
- le Conseil Général du Var,
- l'ADEME,
- RTE Système Électrique Sud-Est,
- et l'Établissement Public d'Aménagement de la Plaine du Var,

Ce contrat prévoit également la mise en place d'un **Grenelle interdépartemental de la sécurisation de l'alimentation électrique de l'Est PACA**, afin d'assurer la gouvernance de ce **projet novateur**. Celui-ci est présidé par une personnalité représentative issue de la société civile, et comprend, outre les signataires du contrat d'objectifs, des représentants des communes, des ONG, des chambres consulaires, des entreprises et des salariés.

Cette journée du 21 janvier 2011 constitue, d'une part, l'installation de ce Grenelle et d'autre part, le lieu d'officialisation de la signature du contrat d'objectifs entre tous les partenaires.

Le contrat fixe des objectifs portant sur **3 volets indissociables** :

- **le renforcement du réseau de transport d'électricité**, qui sera assuré par la création, par RTE Système Electrique Sud-Est, des lignes souterraines de 225kV entre Boute et Trans, entre Fréjus et Biançon, et entre Biançon et Bocca.

- **la réduction de la consommation d'électricité**, porté par les deux Conseils Généraux du Var et des Alpes Maritimes qui ont chacun élaboré un programme d'actions pour atteindre les objectifs de réduction de 15% des consommations d'électricité d'ici fin 2013 et 20% à l'horizon 2020, La Principauté de Monaco met également en place un tel programme d'actions sur son territoire.
- **la production locale d'énergie renouvelable**, porté également par les deux Conseils Généraux du Var et des Alpes Maritimes ont chacun élaboré un programme d'actions afin de porter la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale à 15% d'ici fin 2012, et 25% à l'horizon 2020. La Principauté de Monaco met également en place un tel programme d'actions sur son territoire.

Les 3 plans d'actions sont présentés aux participants du Grenelle pour en débattre.

Cette réunion constitue ainsi le lancement d'une gouvernance du projet dans la durée, permettant de suivre et d'enrichir progressivement les actions programmées, afin que chaque acteur du territoire puisse se les approprier.